



DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Commune de TOSSE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

R.C.

Aménagement extérieur du Centre Technique

MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNE de TOSSE

MAIRIE, 53, avenue du Général de Gaulle

40230 TOSSE

Représentée par le Maire, LAJUS Christan

Les offres devront parvenir à destination avant le vendredi 15 octobre à 12h00



TABLE :

1	OBJET DU MARCHE – INTERVENANTS - DISPOSITIONS GENERALES	4
1.1	Objet du marché – Domicile de l’entrepreneur	4
1.2	Objet de la consultation et lieu d’exécution	4
2	CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	5
2.1	Définition de la procédure	5
2.2	Structure de la Consultation	5
2.3	Structure du Marché	5
2.4	Type de contractants.....	5
2.5	Nature des offres	5
2.5.1	Solution de base	5
2.5.2	Variantes	5
2.5.3	Délai de validité des offres.....	5
3	DELAIS DE MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	6
4	DUREE DU MARCHE.....	6
5	MODALITES DE REGLEMENT	6
6	MESURES PARTICULIERES CONCERNANT LA SECURITE ET LA PROTECTION DE LA SANTE	6
7	CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	6
8	CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	7
8.1	Modalité de déroulement de la procédure.....	7
8.2	Modalité de déroulement de la procédure.....	7
8.3	Contenu de l’Offre.....	7
9	MODALITES DE TRANSMISSIONS DES PLIS.....	8
10	JUGEMENT DES OFFRES	9
11	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	10



OBJET DU MARCHE – INTERVENANTS - DISPOSITIONS GENERALES

Objet du marché – Domicile de l’entrepreneur

La consultation concerne les travaux d’aménagement extérieur du bâtiment des services techniques – ZAE de Beillicq – 40230 TOSSE

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

A défaut d'indication dans l'acte d'engagement du domicile élu par le titulaire à proximité des travaux, les notifications se rapportant au marché seront valablement faites à la mairie de TOSSE, jusqu'à ce que le titulaire ait fait connaître à l'autorité compétente du pouvoir adjudicateur du marché l'adresse du domicile qu'il aura élu.

Objet de la consultation et lieu d’exécution

La consultation a pour objet :

AMENAGEMENT EXTERIEUR DES BATIMENTS TECHNIQUES

Lieu d’exécution : ZAE de Beillicq – TOSSE (40230)

CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Définition de la procédure

Le présent marché est lancé suivant le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 01 Avril 2019. Elle est lancée en vue de l’attribution d’un marché de travaux.

Structure du Marché

Le présent marché n’est pas alloti.

Type de contractants

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d’entreprises.

Il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d’un ou plusieurs groupements.

Si le marché est attribué à un groupement conjoint, celui-ci sera tenu d’assurer sa transformation en groupement solidaire après attribution du marché.

Nature des offres

Solution de base

Le dossier de consultation comporte une solution de base. Les candidats devront répondre à cette solution.

Variantes

Aucune variante ne pourra être proposée par les candidats.



Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours.

Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

DELAIS DE MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au Dossier de Consultation. Ces modifications n'altéreront pas les éléments substantiels du marché. Il informera alors tous les candidats dans des conditions respectueuses du principe d'égalité. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié. Si la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

DUREE DU MARCHÉ

Sans objet.

MODALITES DE REGLEMENT

Le paiement se fera par virement au moyen d'un mandat administratif.

Le délai global de paiement est de 30 jours.

MESURES PARTICULIERES CONCERNANT LA SECURITE ET LA PROTECTION DE LA SANTE

Les mesures particulières concernant la Sécurité et la Protection de la Santé seront précisées dans le CCTP

CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le Dossier de Consultation des Entreprises comprend les pièces suivantes :

- Le présent Règlement de la Consultation.
- L'Acte d'Engagement.
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières.
- Les documents graphiques
- inspection télévisée des réseaux d'assainissement

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation : <https://demat-ampa.fr>

Sur ce site, il est préférable que vous indiquiez vos coordonnées, adresse électronique et nom d'un correspondant. Vous pourrez ainsi être informé de toutes les informations complémentaires apportées au dossier au cours de la consultation.

Pour toutes questions lors de la consultation, veuillez la déposer sur la plateforme



CONTENU DU DOSSIER D'OFFRE DES CANDIDATS

Modalité de déroulement de la procédure

La présente procédure est une procédure adaptée.

Elle se déroulera en une phase unique qui consistera en l'analyse des candidatures puis en l'analyse et la sélection des offres.

Les principes fondamentaux de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence de procédures doivent être respectés, comme le prévoit le code de la commande publique en vigueur.

Renseignements relatifs à la candidature

Présentation de la candidature : documents justificatifs et moyens de preuve (articles 44 et 51 du décret).

L'entreprise devra fournir :

- **Les formulaires DC1 et DC2 actualisés**
- Document justifiant qu'ils ne font pas l'objet d'aucune exclusion des marchés publics – interdiction de soumissionner (articles 45 et 48 de l'ordonnance)
- **Assurances responsabilités civile et décennale**

Au titre de la simplification des démarches, les entreprises pourront fournir un DUME (version formulaire standard)

-

Visite du chantier :

Une visite sur place est obligatoire avant de déposer une offre. Elle sera faite avec le Directeur des Services Techniques sur rendez-vous pris au 06 33 95 33 93

Contenu de l'Offre

La candidature contiendra les pièces suivantes :

- Un acte d'engagement (A.E.) et éventuellement DC4
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
- Le devis
- Un mémoire des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat

MODALITES DE TRANSMISSIONS DES PLIS

Modalité de transmission des offres

- ✓ **La transmission électronique* de leur candidature et de leur(s) offre(s) est obligatoire ;**



Les candidatures et les actes d'engagement transmis par voie électronique **sur la plateforme demat-amp.fr**

Tout autre envoi dématérialisé ne sera pas accepté (exemple : par courriel, clé USB...)

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : larges formats disponibles ; toutefois le format PDF est recommandé.

Le délai minimum de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Une fois déposées, les offres ne peuvent plus être retirées, ni modifiées. Le candidat reste tenu par son offre pendant tout le délai de validité de l'offre. Le candidat qui souhaite faire une offre différente de l'offre initiale, doit présenter cette offre nouvelle selon les mêmes modalités administratives. L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'un second dépôt par un même signataire (même identifiant) se substitue au premier : **il y a donc lieu d'adresser une nouvelle offre complète et non un additif.**

JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des Marchés Publics et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères de jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

	<i>CRITERE DE JUGEMENT</i>	PONDERATION
	Prix des prestations	60%
	Valeur technique de l'offre	40%

1) Le prix de l'offre sera noté sur 60 points :

La note sera établie en fonction du prix indiqué à l'acte d'engagement. L'offre moins-disant se verra attribuer 60 points, les offres concurrentes seront affectées de notes calculées à partir de la formule de calcul suivante : **(offre la moins disante/offre de prix du candidat) *60**

2) La valeur technique sera notée sur 40 points :

Elle sera jugée à partir du mémoire des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat de la manière suivante :

- références des chantiers de rénovation, moyens humains (qualification, qualité de l'équipe d'encadrement, personnel) et matériels mobilisés pour le chantier : 10 points
- renseignements techniques et esthétiques des fournitures en concordance avec le CCTP et références des produits préconisés : 10 points
- indication concernant les procédés et moyens d'exécution des ouvrages visite sur site pour appréhender l'existant et respect du planning : 10 points
- évaluation du système mis en place dans l'entreprise en matière de qualité, de sécurité et d'environnement : 10 points



RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir leur demande au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres par voie dématérialisée sur la plate-forme demat-ampa.fr.

MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNE de TOSSE

MAIRIE, 53, avenue du Général de Gaulle
40230 TOSSE

Tel : 05 58 43 02 01

Mail : mairie@tosse.fr

VOIE DE RECOURS

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Pau

50 cours Lyautey

64010 PAU CEDEX

Tél : 05 59 84 94 40 - Courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Greffe du Tribunal Administratif de Pau

Villa Noulibos

50 cours Lyautey

64010 PAU CEDEX

Tél : 05 59 84 94 40